

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
124 06

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 13 DECEMBRE 2019  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt pour un prêt complémentaire formulée par la SA d'HLM S.F.H.E. (Groupe Arcade) pour l'opération de construction d'une résidence autonomie dénommée "Villa Marie" et située chemin Notre Dame à Lançon-de-Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Par délibération n°15b en date du 27/06/2014, le Conseil départemental a accordé à la SA d'HLM SFHE (Groupe Arcade), sa garantie d'emprunt dans le cadre d'une opération de construction d'une résidence autonomie « Villa Marie » située à Lançon-de-Provence (prêt de 5,9 M€ garanti à 35 %, soit 2,1 M€).

Suite au non versement d'une subvention de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), le plan de financement initial a été revu et la SA d'HLM a dû contracter un emprunt complémentaire.

Le 19 octobre 2018, par délibération n°10b, le Conseil départemental a garanti ce prêt de la Caisse des dépôts (contrat 71013 d'un montant de 1,9 M€ garanti à hauteur de 45 % soit près de 839 K€). Suite à des retards, le contrat de prêt n°71013 intégré à la délibération susvisée est devenue caduc.

La SFHE sollicite de nouveau la garantie départementale basée sur un nouveau contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (n°101414).

Les caractéristiques financières de cet emprunt sont semblables (montant, taux, etc..) avec cependant l'introduction d'une phase de préfinancement de 24 mois.

L'ouverture de cet établissement, géré par l'association « Marie Madeleine » affiliée à la fédération « Sud Générations Accueil », a eu lieu en 2017.

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la SA d'HLM S.F.H.E s'élève au 01/01/2019 à 32.146.186,41 €  
Cet encours représente 2,21 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département. La délibération n°10b du Conseil départemental en date du 19 octobre 2018 est abrogée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de bien vouloir prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL